

**COMPTE-RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 28 AOUT 2019.**

**Étaient présents :** Mme HURLIN Cathia, Mrs BIZZARRI Pascal, CUCHE Sébastien, HOFF Jean-Pierre, MATHIEU Dominique, Mr ZANGA Frédéric, DEPAOLIS Sylvio et FISCHER Didier représentant la majorité des membres en exercice.

**Membres absents excusés :** Mr DEBRIN Jean-Luc.

**Membres absents :**

**Délibération N° 2019-029**

**Communauté de Communes du Saulnois – Recomposition de l'organe délibérant.**

Vote à l'unanimité.

Le Maire explique au conseil municipal :

La représentativité actuelle des communes au sein de la Communauté de Communes du Saulnois est un accord local. A défaut de délibération des communes avant le 31/08/2019, c'est le régime de droit commun qui s'appliquera.

Aussi, le conseil municipal, après délibération :

**DECIDE :**

- ➔ **DE MAINTENIR l'accord local existant**, à savoir :
- 1 représentant titulaire par commune (+ 1 suppléant) ;
  - 1 représentant supplémentaire par tranche de 500 habitants. Soit :

Nombre d'habitants	Nombre de délégué(s)
1-500	1
501-1000	2
1001-1500	3
1501-2000	4
2001-2500	5
2501-3000	6
3001-3500	7

**Délibération N° 2019 - 030**

**Rôle eau – nouvelle tarification.**

Vote à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de revaloriser le prix du m3 d'eau à compter de l'année 2020 comme suit ;

- 1<sup>re</sup> tranche de 1 à 150 m3.....1.10 euros.
- 2<sup>eme</sup> tranche à compter de 151 m3.....0.90 euros.

- Abonnement compteur .....23.00 euros (tarif inchangé).

### Délibération N° 2019 - 031

#### Projet vidéosurveillance – choix du devis.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire Informe l'assemblée que le projet de vidéosurveillance a été retenu dans le cadre du programme DETR et bénéficie d'une subvention de 23 867 €, soit 60%.

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises suivantes :

- Entreprise TELMO..... 22 258.95 € HT
- Entreprise ADD SECURITE.....23 292.84 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le devis de l'entreprise TELMO s'élevant à 22 258.95 € HT, soit 26 710.74 € TTC.

CHARGE Monsieur le Maire de passer commande des travaux.

### Délibération N° 2019 - 032

#### Révision du PLU de la Commune de Delme - Consultation.

Vote à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de révision du PLU (plan local d'urbanisme) de la commune de Delme.

Conformément à l'article L 153-16 du code de l'urbanisme, la commune de Craincourt est appelée à donner son avis dans un délai de trois mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

EMET un avis FAVORABLE sur le projet de révision du PLU de la commune de Delme.

### Délibération N° 2019 - 033

#### Rapport d'activités de la Communauté de Communes du Saulnois - Année 2018.

Vote à l'unanimité.

VU le décret n° 2000-404 du 11/05/2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;

VU le décret n° 2015-1820 du 29/12/2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement ;

VU les dispositions de l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir pris connaissance du rapport d'activité 2018 de la CCS, le conseil municipal :

**APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la CCS – Année 2018 ;

**APPROUVE** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif de la CCS – Année 2018 ;

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2018 en ce qui concerne l'ensemble des compétences exercées par la CCS.

#### DIVERS ET INFORMATIONS

- Mise en conformité d'un assainissement individuel – Complément dossier – Proposition participation travaux.  
Le conseil municipal décide de surseoir à sa décision.
- Suite à l'intervention de l'entreprise EDR, deux fuites ont été constatées : la première se situe sur le branchement de Monsieur Lapointe et la seconde à la sortie de la station.

- Au sujet du dossier des coussins berlinois, un passage devant le procureur est prévu le 02 octobre 2019
- Un avenant aux travaux ADAP à l'église sera mis en place pour le remplacement des pierres cassées devant la porte de l'église
- La réparation des guirlandes de Noël a été faite et le conseil donne son accord pour recommander le matériel nécessaire.

Craincourt, le 2 septembre 2019.



Le Maire : Didier FISCHER

[www.craincourt.fr](http://www.craincourt.fr)

[www.craincourt.fr](http://www.craincourt.fr)